

# Direction d'École : la question du statut.

Quoi de neuf dans le dossier direction et fonctionnement de l'école ? Rien de positif. Le ministre joue la montre et laisse volontairement la situation se dégrader dans le but de faire passer son projet de mise des écoles en réseaux sous le statut d'établissement, version EPEP ( Etablissement Public d' Enseignement Primaire ). Il est clair que le gouvernement compte pour cela sur la lassitude et l'exaspération des directeurs-trices en espérant qu'en désespoir de cause, ses projets ne se heurteront pas à une opposition résolue de leur part.

En même temps, il s'appuie sur des sites qui instillent dans la profession des idées qui préparent le terrain à la concrétisation de ses projets. En premier lieu, la question du statut de la Direction d'École. En septembre 2006, les sites Directeurs en lutte et GDID lancent une consultation par mail auprès de 40 000 écoles ; selon les sites un peu plus de 10 000 directeurs-trices ont répondu favorablement à 93 % à la question suivante :

*Etes-vous favorable ou opposé à la création d'un statut de la direction d'école, statut non hiérarchique envers les collègues adjoints ( pas d'intervention dans la notation et l'évaluation de ces collègues ), statut venant reconnaître le métier de directeur d'école et définissant de manière claire et limitative les tâches et responsabilités ?*

L'énoncé de la question avance un certain nombre d'affirmations présentées comme des évidences :

- un statut de la direction qui peut être non hiérarchique
- un statut qui va amener une reconnaissance du "métier" de directeur (sans doute peut-on entendre par là une reconnaissance financière )
- un statut qui va limiter les tâches et les responsabilités.

Présentée de telle façon, il n'est guère étonnant que l'idée soit massivement approuvée par celles et ceux qui ont fait l'effort de répondre. Sauf que.

Sauf qu'un statut non hiérarchique, ça ne peut exister. Si statut il y a, c'est un statut différent de celui du collègue adjoint. Ce statut introduit alors forcément un rapport de hiérarchie, comme dans les collèges et lycées avec le chef d'établissement. Qui dit statut dit autorité et l'autorité ne peut découler que d'un pouvoir de notation ou d'évaluation. C'est si évident que le site commence à changer son fusil d'épaule et diffuse maintenant des idées en faveur d'une hiérarchie.

Sauf que rien ne garantit qu'un statut amènera une reconnaissance financière significative, hormis quelques euros de plus. Sans parler d'une augmentation improbable du taux de décharges ou d'un accès aux décharges pour les petites écoles : ce n'est pas cela le but du statut.

Sauf qu'il est évident qu'un statut créera des obligations dont on ne pourra se dispenser et que le travail ne fera pas en diminuant. Il est donc faux de penser qu'un statut serait un moyen de limiter la charge de travail.

## Pourquoi les questions suivantes ne sont-elles jamais évoquées ?

**1.** Un statut est-il le passage obligé pour augmenter les salaires des directeurs ?

C'est un peu fort de laisser penser que, faute de statut, le gouvernement serait corseté dans sa volonté irrépressible d'augmenter les salaires. La rigueur budgétaire, la casse de l'emploi public, les détournements énormes d'argent du budget national vers les plus riches, c'est un choix politique. Croire qu'un statut va amener par lui-même une revalorisation salariale....

**2.** Un statut est-il le passage obligé pour une augmentation des décharges ?

Rappelons qu'avant 1985, il n'y avait guère que les directions 10 classes et plus à être déchargées. L'absence de statut n'a pas empêché les gouvernements successifs d'élargir le régime de décharge aux écoles de 9 à 4 classes ( même si c'est insuffisant et si les décharges par les PE2 sont une solution boiteuse).

**3.** Un statut est-il le passage obligé pour obtenir un équipement matériel moderne et une aide humaine sous forme de secrétariat ? Bien sûr que non.

**4.** Qu'est-ce qui freine sur tous ces points ? L'absence de statut ? Ou plutôt l'absence d'investissement financier dans l'école publique ? Voilà les questions qui auraient dû être mises en débat avant que le sondage soit effectué. Mais l'intention de départ n'était pas de réfléchir ensemble, de débattre et d'échanger. Non, l'intention était de valoriser coûte que coûte l'idée de statut. Pourquoi ?

Parce que les gouvernements libéraux veulent un statut de la direction ; pas pour résoudre les problèmes des directeurs mais pour résoudre les problèmes d'autorité dans le premier degré : tous les rapports officiels, toutes les commissions officielles vont dans ce sens. Vous croyez que c'est le hasard ?

Il leur faut un relais hiérarchique nouveau, au plus près des collègues, pour faire appliquer instructions et réformes qui transforment l'école sur des bases libérales. C'est pour cela que Darcos veut :

-doubler le nombre d'IEN

-créer les EPEP

-créer un statut de super -directeur

Ce qui signifie une transformation du fonctionnement de l'école, notamment un amoindrissement du rôle du Conseil des maîtres et la création d'une autorité supérieure chargée de chapeauter les simples directions d'école. C'est pourquoi les projets d'EPEP existent, qu'ils prévoient un Conseil d'administration sous la coupe des

élus locaux qui contrôlera le super -directeur qui à son tour encadrera les directeurs d'école. Le super-directeur sera choisi (et non nommé d'après un barème). Rien ne dit que ce super-directeur sera choisi parmi les directeurs des écoles regroupées, qu'il sera déjà un directeur en fonction, qu'il sera un enseignant.

Et que deviennent les directeurs des écoles de l'EPEP ? Auront-ils de meilleurs salaires, davantage de décharges, moins de travail ? Et si une partie de leurs décharges ( pour ceux qui en ont ) était utilisée pour constituer la décharge totale du super-directeur ? Eventualité à ne pas écarter....

La revendication d'un statut de direction va de pair pour le gouvernement avec un statut d'établissement sous la forme d'un regroupement d'écoles. C'est là que le bât blesse et les partisans d'un statut s'en sont rendus compte : ils réclament un statut d'établissement par école pour servir de support à un statut pour chaque directeur. Mais comme ce statut ne peut être que hiérarchique, il n'est guère viable dans les petites écoles. On imagine mal un directeur d'une école à 3 classes ( aucune décharge actuellement ) avoir un rapport d'autorité et un pouvoir de notation ou d'évaluation envers ses deux collègues....

Les animateurs de ces sites ont développé l'idée que le statut serait la solution pour tous les directeurs, quelle que soit la taille de l'école. Ils déclarent refuser les EPEP et militer pour un statut d'établissement pour chaque école, ce qui est irréaliste pour les petites structures en dehors d'un regroupement d'écoles....

L'idée de statut d'établissement conduit tout droit au regroupement d'écoles, ce qui provoquera des fermetures de postes par la globalisation des effectifs d'élèves.

---

### **Pour quelles raisons De Robien ou Darcos chouchoutent-ils à ce point ces deux syndicats ultra-minoritaires ?**

Parce qu'ils remplissent un rôle au travers des sites qu'ils contrôlent : celui de porter au sein même de la profession des idées qui sont proches des projets gouvernementaux, par d'autres moyens que les moyens officiels.

Corollaire : la mission qui leur a été assignée est de développer une campagne anti-syndicale car il faut affaiblir encore davantage les syndicats représentatifs pour imposer la casse de l'école publique et favoriser l'école privée. Alors ce genre de site s'en prend au SGEN, au SE et tout particulièrement au SNUipp. Et cela les ministres ne peuvent le faire par eux-mêmes.

Internet est devenu un espace de diffusion des idées mais on ne sait pas toujours qui est derrière tel ou tel site. S'il est tout à fait naturel que chacun s'exprime, il nous semble regrettable que certaines organisations ne le fassent pas à visage découvert.

---

### **La réorganisation de la semaine : une occasion perdue de donner un peu plus de temps à la direction d'école.**

Avec la suppression de deux heures d'enseignement, il devenait possible de mettre davantage de temps à disposition des maîtres et des directeurs / directrices. Le choix qui a été fait de les utiliser à des heures de soutien ne remédiera pas de manière durable aux difficultés profondes de certains élèves.

Le temps de service aurait pu s'articuler ainsi : 24 h d'enseignement plus 3 h, ces 3 heures étant à la disposition des maîtres pour le travail individuel et le travail d'équipe. C'était et cela reste la position du SNUipp.

## **Qui trouve-t-on derrière les sites Directeurs en lutte ou Dirlo/GDID ?**

Le site directeurs en lutte, qui est à l'origine avec le GDID du sondage sur un statut de la direction, propose deux liens vers deux syndicats.

Ces deux syndicats sont le SNE / CSEN et le SCENRAC-CFTC.

Le Syndicat National des Ecoles appartient à la Confédération Syndicale de l'Education Nationale marquée par des idées de droite. Le SNE apporte régulièrement son appui au gouvernement ; à titre d'exemple il approuve le rapport Bentolila sur la Maternelle. Ce syndicat considère que l'école n'a pas besoin de moyens supplémentaires en personnels mais d'un *'véritable pilotage de l'école de l'intérieur quand elle sera un établissement tenu par un directeur reconnu'*.

On comprend alors pourquoi le SNE a été invité par De Robien à participer aux tables rondes sur la direction et le fonctionnement des écoles au même niveau de représentation que le SGEN, le SE ou le SNUipp ( 2 membres par délégation ) alors qu'il ne représente rien ( 0,4 % aux élections professionnelles de 2005).

Les responsables du GDID et du SNE se sont rencontrés le 5 septembre 2007. Comme indiqué sur le site du SNE, ils ont constaté *'une proximité dans les analyses de la condition des directeurs et des solutions à apporter'*. Evidemment.

Le Syndicat CFTC de l'Education Nationale, de la Recherche et des Affaires Culturelles est membre de la CFTC, c'est à dire de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (0,95 % aux élections de 2005).

En clair, on trouve derrière ces sites, un syndicat de droite et un syndicat qui regroupe sans doute pas mal de directeurs des écoles ... confessionnelles.

Les directeurs des écoles ..... publiques peuvent avoir confiance !

### **Comment se faire hara-kiri....**

Le statut d'établissement et celui de la direction sont les moyens que veut utiliser le gouvernement pour résoudre le problème de la direction d'école en supprimant un grand nombre de .....directeurs. Il fixe une limite minimum de 8 classes pour maintenir une entité administrative, ( limite confirmée par le site du SNE ), ce qui élimine de fait la quasi-totalité des directions de maternelles. Est-ce un hasard ?

Quand des collègues directeurs d'écoles de moins de 8 classes signent une pétition pour réclamer un statut, ils signent une demande qui remet en cause, si ces projets sont mis en application, leur propre fonction.

### **Les revendications du SNUipp**

- décharge de 1 jour /semaine pour les écoles de 1 à 4 classes, 1/2 décharge pour les écoles de 5 à 9 classes, décharge totale au-delà
- une définition claire des tâches et un allègement significatif de celles-ci.
- une revalorisation des bonifications indiciaires des directeurs d'école et une amélioration des rémunérations.
  - la création de postes administratifs et des emplois statutaires (secrétaires, comptables, documentalistes, intégration d'élèves en situation de handicap...).
- l'amélioration de la formation de tous ( module travail en équipe, fonctionnement et direction de l'école)
- un temps de concertation inclus dans le temps de service pour le travail en équipe.